

6^{ème} **CHORALIS** FOURMIES FEMININE

 **CHORALIS**
Mutuelle Le Libre Choix
Fourmies
Feminine Classic
Trophée




DIMANCHE
14 sept.
2025

DÉPART
ARRIVÉE

11h35
14h40



GPF - Grand Prix de Fourmies

6^{ème} CHORALIS FOURMIES FEMININE



DIMANCHE
14 sept.
2025
DÉPART 11h35
ARRIVÉE 14h40

Course sur route disputée sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale, réservée aux dames ELITES appartenant aux équipes WorldTeams, Proseries, continentales UCI, équipes Nationales et de clubs.

> **DÉPART FICTIF** à 11h35
face à l'Hôtel de Ville
de FOURMIES

> **DÉPART RÉEL** à 11h40
RD42 direction Avesnes/Helpes
Fourmies

> **ARRIVÉE VERS** 14h40
face à l'Hôtel de Ville
de Fourmies

CONTACTS PENDANT L'ÉPREUVE

Jacques THIBAUX - Président - **06 30 48 35 33**

Fabien MARIEZ - Coordonnateur - **06 63 70 74 41**

Olivier HAIRION - Responsable sportif - **07 88 26 58 06**

INFO RADIO TOUR
fréquence
157.575 Mhz

PERMANENCE

HÔTEL DE VILLE À FOURMIES, PLACE DE VERDUN, SALLE DES ADJOINTS.

SAMEDI 13 SEPTEMBRE

De 17h à 19h15

Ouverture de la permanence, retrait plaques et dossards.

De 15h à 18h

Retrait des accréditations presse et médias.

De 15h à 18h

Montage et réglage des équipements radios (derrière la Mairie).



INFORMATIONS

RÉUNION DIRECTEURS SPORTIFS

> **SAMEDI 14 SEPTEMBRE 19h30, SALLE DES MARIAGES, HÔTEL DE VILLE**

SALLE DE PRESSE

> **SALLE 32 (WIFI/TÉL)**



DIMANCHE 14 SEPTEMBRE

A partir de 8h00

Accueil des groupes sportifs sur le parking salle Marie-José PÉREC, rue Félix Labourdette

Retrait des accréditations presse et médias, hôtel de ville.

10h15

Réunion des pilotes (autos et motos) - Hall de l'Hôtel de ville

PRÉSENCE OBLIGATOIRE



	1 ^{ère}	2 ^e	3 ^e
2019	Nguyen THI THÀT (VIE)	Kaat HANNES (BEL)	Pascale JEULAND (FRA)
2021	Pfeiffer GEORGI (GBR)	Rachel NEYLAN (AUS)	Silvia ZANARDI (ITA)
2022	Clara COPPONI (FRA)	Valentina BASILICO (ITA)	Maria MARTINS (POR)
2023	Marta LACH (POL)	Sofie VAN ROOIJEN (NED)	Marthe TRUYEN (BEL.)
2024	Silvia ZANARDI (ITA)	Cat FERGUSON (GBR)	Martina ALZINI (ITA)

L'ORGANIGRAMME

OFFICIELS

PRÉSIDENT DE JURY

Jempi JOOREN

COMMISSAIRE 1

Hervé BROCQUE

COMMISSAIRE 2

Nicolas LE TALLEC

JUGE À L'ARRIVÉE

Laurent DA SILVA PEREIRA

COMMISSAIRE MOTO 1

Estelle VEILLE

COMMISSAIRE MOTO 2

Christophe FOREAU

INFO RADIO COURSE

Sébastien BARRE

DIRECTEUR DE COURSE

Geoffrey HELIN

RÉGULATEUR

Emmanuel DENAVEAU

ARDOISIER

MOTOCOMM

PRIX SPÉCIAUX

Commissaires motos

AMBULANCES

Cantonales Fournies et Ambulances de l'Avesnois

DÉPANNAGE NEUTRE

Assistance Sport Média

Assistance Sports Médias

PHOTO FINISH

Matsport

SPEAKERS

Marion HERAULT GARNIER et Mathieu CLAYES

RADIO COURSE

MOTOCOMM



ORGANISATION

PRÉSIDENT DE L'ORGANISATION

Jacques THIBAUX

RELATION "ÉQUIPES" - TRÉSORIER

Olivier HAIRION

SECRÉTAIRE

Joseph DJENNADI

SAFETY MANAGER

Fabien MARIEZ

ADMINISTRATIF

Valérie SOYEZ

SÉCURITÉ/SIGNELEURS

Cédric GLASSET - Frantz CHAPPAT et Nicolas DEMACON

RELATION COMMISSAIRE ÉQUIPES

Pascal LEGRAND

PROTOCOLE

Antoine BARTHELEMY

SÉCURITÉ PROTOCOLE

Jacques GOSTEAU et Alain BOSQUET

RELATION PRESSE

Valérie SOYEZ et Bénédicte GORDIEN

INVITÉS ET VÉHICULES

Patrick et Fabien VASSEUR

RESPONSABLES MOTOS

Jean-Yves MERVIN et François GESBERT

VILLAGE VIP

Christelle ALLAIRE

PARKING ÉQUIPES

Bryan HELIN et Laurence HELIN

PUB LIGNE DÉPART/ARRIVÉE

Pascal PUFFET et Joël BABILLOTTE

PARCOURS 6^e CHORALIS FOURMIES FEMININE

Kms à faire	Kms faits	LOCALITÉS	Horaires Coureurs 40km/h	Passage de la caravane
- 2,3		Fourmies - Hôtel de Ville - Départ en groupe : Place de Verdun, rues E Flament, G Torlet, G Zaya, T Legrand, D42	11h50	10h20
123,1	0	Départ réel : D 42 panneau 70 vers Avesnes sur Helpe	11h55	10h25
		FERON rond point du mouton noir		
4,15		D. 42 FERON Temple de l'Amour D951	12h01	10h31
5,65		SAINS-DU-NORD - rues Sadi Carnot, D'Avesnes	12h03	10h33
182,2	10,8	Rue d'Avesnes - route de Sains	12h11	10h41
110,1	13	SPRINT 1 - AVESNES SUR HELPE (AVESNELLES)		12h14 10h44
		Avenue Mal Foch, Rues Loucheur, Léo Lagrange, taille pied, Flaumont		
107,3	15,8	FLAUMONT WAUDRECHIES D133 - D 104	12h18	10h48
		Route d'Avesnes, rues de la place, de l'église, route de Sémeries - D 133		
106,1	17	Panneau Sortie Flaumont Waudrechies	12h20	10h50
104,4	18,7	SEMERIES (panneau) - Rue de Flaumont à droite	12h23	10h53
103,9	19,2	Rues de Felleries, rue de Ramousies D133	12h23	
100,95	22,15	RAMOUSIES D133, Route de Sémeries	12h28	10h58
100,64	22,46	à gauche Rue de Felleries (entrée circuit)	12h28	
99,63	23,47	PRIX DES MONTS 1 - Côte du Bocquet		12h30 11h00
97,35	25,75	ilot FELLERIES rue du Grand Mont, D 104	12h33	11h03
93,5	29,6	L'EPINE	12h39	11h09
	32,7	SPRINT 2 - CLAIRFAYT - rue Haute (ancienne brasserie)		12h44 11h14
90,2	32,9	D 104 - CLAIRFAYTS centre - D 83 (à droite)	12h44	
86,6	36,5	TOUVENT - RAVITAILLEMENT	12h49	11h19
83,2	39,9	D 83 - EPPE SAUVAGE - D 83, D 119	12h54	11h24
81,6	41,5	PRIX DES MONTS 2 - Sacré Coeur		12h57 11h27
79,1	44	SAINT HERMAN (panneau) - D 119	13h01	11h33
75,1	48	Etang du HAYON - à gauche vers TRELON	13h07	11h37
74,2	48,9	TRELON - rues du Fourneau, Ansiau, Verdun, D 963 (chicane - rétrécissement - chicane)	13h08	11h38
72,6	50,5	SPRINT 3 TRELON Place		13h10 11h40
71	52,1	OHAIN - D 83	13h13	11h43
67,7	55,4	Lieu dit « La Carnaille » Rond-point à droite	13h18	11h48
66,1	57	FOURMIES - rues de la Commune de Paris, du Maire Coppeaux , Avenue de Gaulle, Place de Verdun	13h20	11h50
63,6	59,5	Ligne d'arrivée : FIN DE LA GRANDE BOUCLE		13h24 11h54
60,1		PRIX DES MONTS 3 - Fourmies (rue E. Flament)		13h24
		rues Flament, Torlet, Zaya, Legrand, D 42		
60,2	62,9	FERON D 20, la Tape Jean, Couplevoie - D 20	13h29	11h59
		FOURMIES - rues A. Renaud, du Maire Coppeaux, Avenue de Gaulle, Place de verdun		
53	69,7	Ligne d'arrivée - FIN DU 1^e CIRCUIT		13h39 12h09
49,6	73,5	FERON idem	13h45	
42,4	80,3	FOURMIES - idem FIN DU 2 ^e CIRCUIT	13h55	
39	84,1	FERON idem	14h01	
31,8	90,9	FOURMIES - idem FIN DU 3 ^e CIRCUIT	14h11	
28,4	94,7	FERON idem	14h17	
21,2	101,5	FOURMIES - idem FIN DU 4 ^e CIRCUIT	14h27	
17,6	105,3	FERON idem	14h32	
10,6	112,5	FOURMIES - idem FIN DU 5 ^e CIRCUIT	14h43	
7,2	115,9	FERON idem	14h48	
0	123,1	FOURMIES - idem FIN DU 6 ^e CIRCUIT	14h59	
		ARRIVEE (directe) au bout de la ligne gauche de l'Avenue Charles de Gaulle et Place de Verdun		

PARCOURS 6^e CHORALIS FOURMIES FEMININE



PLAN DE DÉPART WOMEN



DISPOSITIONS POUR LE DÉPART

PRESSE: rue E. Flament

DÉPANNAGE NEUTRE: 2 dans la rue E. Flament devant le peloton et 1 boulevard de Verdun derrière le peloton

COMMISSAIRE N°2: devant le peloton

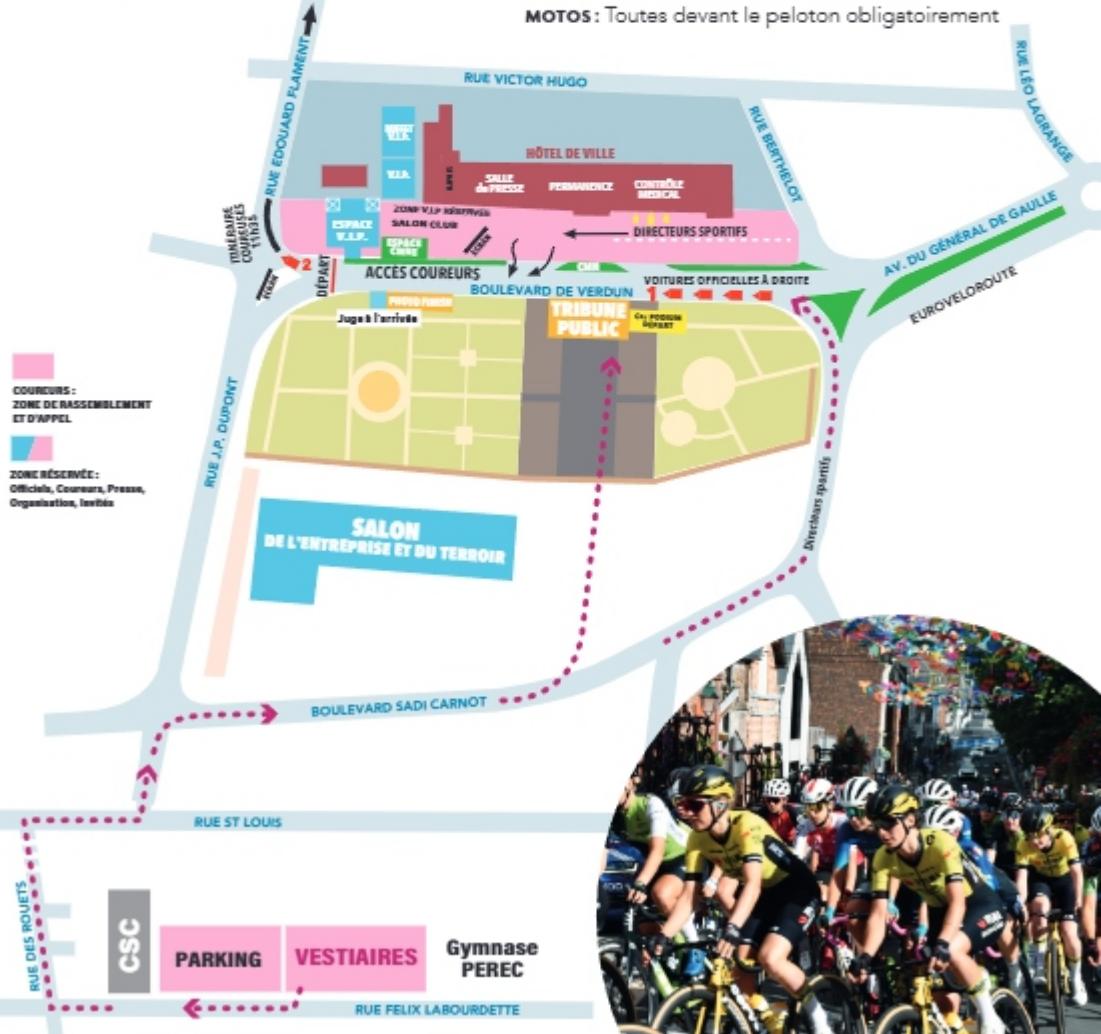
COMMISSAIRE N°1 + RADIO TOUR: derrière le peloton

COMMISSAIRE N°3: derrière le médecin

DIRECTEURS SPORTIFS: Boulevard de Verdun, rue E. Flament

OFFICIELS: Boulevard de verdun côté droit

MOTOS: Toutes devant le peloton obligatoirement



PLAN D'ARRIVÉE WOMEN



RÈGLEMENT PARTICULIER 6^e CHORALIS FOURMIES FEMININE

Dans le cadre de la lutte contre le dopage, le comité d'organisation du GPF Féminin se réserve le droit d'interdire à son épreuve toute équipe ou concurrent qui porterait atteinte à son image et à sa réputation.

ARTICLE 1. ORGANISATION

La 6^e édition de la CHORALIS FOURMIES FEMININE est organisée par l'association Grand Prix de Fournies, sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Elle se dispute le dimanche 14 septembre 2025.

ARTICLE 2. TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories Dames Elite. Elle est inscrite au calendrier mondial de l'UCI.

L'épreuve est classée en classe W.E. 1. PRO

Conformément au règlement UCI et au barème de l'article 2.10.017, elle attribue les points suivants :

CLASSEMENT	POINTS	CLASSEMENT	POINTS
1 ^{er}	200	16 ^e	5
2 ^e	150	17 ^e	5
3 ^e	125	18 ^e	5
4 ^e	100	19 ^e	5
5 ^e	85	20 ^e	5
6 ^e	70	21 ^e	5
7 ^e	60	22 ^e	5
8 ^e	50	23 ^e	5
9 ^e	40	24 ^e	5
10 ^e	35	25 ^e	5
11 ^e	30	26 ^e	3
12 ^e	25	27 ^e	3
13 ^e	20	28 ^e	3
14 ^e	15	29 ^e	3
15 ^e	10	30 ^e	3

ARTICLE 3. PARTICIPATION

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : UCI WorldTeams, UCI ProTeams, Equipes continentales UCI françaises, Equipes professionnelles cyclo-cross UCI française, Equipes continentales UCI étrangères (max 2), équipe de France.

ARTICLE 4. PERMANENCE

La permanence de départ se tient le samedi 13 septembre, de 17h à 19h15, pour la confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes, à l'hôtel de ville de Fournies, place de Verdun.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI, en présence des membres du Collège des Commissaires, est fixée le samedi 13 septembre, à 19h30, en salle des mariages, à l'hôtel de ville de Fournies. La permanence d'arrivée se tient le dimanche 14 septembre de 13h à 16h, à l'hôtel de ville de Fournies.

ARTICLE 5. RADIO-TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence 157.575 Mhz.

ARTICLE 6.

ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par Assistance Sport Média. Le service est assuré au moyen de 2 voitures + 1 moto.

ARTICLE 7. DÉPART

Les concurrentes doivent se présenter sur le podium protocolaire pour le contrôle des signatures en tenue de course. Pour une organisation optimale, la liste contenant les horaires de passage des équipes sur le podium protocolaire pour la signature sera envoyée au préalable au directeur sportif de chaque équipe.

ARTICLE 8. DÉLAIS D'ARRIVÉE

Toute compétitrice arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenue au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le collège des Commissaires en consultation avec l'organisateur (Article 2.3.039 du règlement UCI).

Toute compétitrice en groupe ou isolée, pointée à plus de 10 minutes du peloton principal doit s'arrêter et quitter la course.

ARTICLE 9. CAS PARTICULIERS

En cas de problème d'extrême urgence (chute, défaill., etc), la course féminine sera neutralisée pour laisser place à la course masculine. La reprise de la course féminine s'effectuera après le passage des concurrents de la course masculine.

ARTICLE 10. PRIX

La dotation de l'épreuve, supérieure au barème UCI, s'élève à 5 230€ répartis entre les 20 premiers coureurs du classement officiel selon le barème suivant :

Class.	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e
Prix €	1025	790	555	335	290
Class.	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e
Prix €	265	240	210	180	140
Class.	du 11 ^e au 20 ^e				
Prix €	120				

ARTICLE 11. CLASSEMENTS ANNEXES

11.1 Prix des MONTS ValJoly

Le classement est disputé sur l'ensemble des 3 monts répertoriés dans l'épreuve (Ramousies, Eppe Sauvage, après le 1^{er} passage de la ligne d'arrivée). A chaque mont sont attribués : 5 pts, 3 pts et 1 pt pour les 3 premiers coureurs.

Le classement final se fait par addition des points. En cas d'égalité, les concurrentes sont départagées en fonction de la meilleure place au classement à l'arrivée. Une prime d'un montant de 150 €, attribuée par Valjoly récompense la 1^{re} de ce classement.



RÈGLEMENT PARTICULIER 6^e CHORALIS FOURMIES FEMININE

11.2 Prix des SPRINTS PLASTISO

Le classement du Prix des sprints est disputé sur l'ensemble des 3 sprints répertoriés dans l'épreuve (Avesnes/Helpes, Clairfayts, Trélon). A chaque sprint sont attribués : 5 pts, au 1^{er} coureur, 3 pts au 2^{er} et 1 pt au 3^{er}. Le classement final se fait par addition des points. En cas d'égalité, les concurrentes sont départagées en fonction de la meilleure place au classement à l'arrivée.

Une prime d'un montant de 150€, attribuée par la société « **PLASTISO** » récompense le 1^{er} de ce classement.

11.3 Prix de la combativité

Une prime d'un montant de 150€ attribuée par la Communauté de Communes du Sud-Avesnois récompense la concurrente la plus combative, qui est désignée par la direction de course.



11.4 Prix par équipes

Une prime d'un montant de 300€ est attribuée par la Mutuelle **CHORALIS**. Cette prime récompense l'équipe la plus régulière. Classement par addition des 3 meilleures places. En cas d'égalité, c'est la coureuse la mieux placée qui détermine l'équipe vainqueur.

11.5 Prix SPÉCIAL « **VIEVILLE-SOGEDIB** »

Prix spécial aux 3 premières de la course offert par les établissements **VIEVILLE-SOGEDIB** : 1^{er} 500 € ; 2^{er} 300 € ; 3^{er} 200 €

11.6 Total général des prix

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de :

6 980 €

ARTICLE 12. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage française s'applique conformément aux dispositions de la loi en vigueur. Les opérations de contrôle médical s'effectuent, sous l'autorité de l'UCI et des officiels désignés, à proximité de la ligne d'arrivée (hôtel de ville).

ARTICLE 13. PROTOCOLE

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement de l'UCI, les concurrentes suivantes doivent se présenter au protocole :

Les 3 premières de l'épreuve.

La lauréate du « Prix des Monts ».

La lauréate du « Prix des Sprints ».

La lauréate du « Prix de la combativité ».

Les lauréates du « Prix de la meilleure équipe ».

Elles se présenteront au podium protocolaire dans un délai de 10 minutes après leur arrivée.

En cas d'absence sur le podium des concurrentes, l'Organisateur se réserve le droit de prendre certaines dispositions comme la non-remise des primes.

CONSIGNES DE ROUTE

A) CARAVANE PUBLICITAIRE

Tous véhicules munis de plaque officielle devront :

- 1 - Se conformer au code de la route.
- 2 - Précéder l'échelon "course" d'une heure et demie au minimum.
- 3 - Ne jamais se laisser rejoindre par la course (si pour une raison quelconque ces véhicules étaient rejoints, se ranger sur le bas-côté de la route et attendre le passage du camion - balai. Il ne peu être question, à aucun moment, de doubler l'échelon "course" et de reprendre place dans la caravane).
- 4 - Se conformer aux instructions des responsables de la caravane et des motsards de la police routière.
- 5 - Les conducteurs et leurs passagers devront être munis du macaron rouge qui leur donnera droit à pénétrer dans l'emplacement spécial prévu à l'arrivée.
- 6 - Se souvenir que tout jet de prospectus ou objets quelconques en marche est strictement interdit (circulaire ministérielle REG/PG n°250 en date du 23 Juin 1949).

B) ÉCHELON COURSE

Messieurs les chauffeurs et suiveurs du Grand Prix de Fourmies, nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance des détails d'organisation, des plans de départ et d'arrivée et de vous y conformer. Ceci dans l'intérêt de chacun.

Les voitures suiveuses devront être munies de laissez-passer remis par l'organisation.

Chaque véhicule suiveurs devra être équipé d'un poste récepteur-radio susceptible de capter la radio course. Un technicien en assurera l'installation, contre décharge, dès le Samedi après-midi, boulevard de Verdun. Le démontage sera effectué aussitôt l'arrivée, dans la cour de l'Hôtel de Ville.

Sur la route, nous vous demandons de respecter le code suivant :

DIRECTEURS SPORTIFS : sur le côté droit de la route, dans l'ordre résultant du tirage au sort de la veille.

VÉHICULES DE PRESSE : à l'avant de la course (voir cahier des charges "Presse" dans le règlement UCI 2005, articles 2.2.047 à 2.2.060).

Nous vous prions Messieurs les journalistes de ne pas rester toujours en tête de file et de consentir de bon gré au changement de place.

MOTO PRESSE : (idem aux articles UCI 2.2.047 à 2.2.060 plus les articles 2.2.061 à 2.2.074)

Nous demandons à Messieurs les chauffeurs et suiveurs officiels de bien vouloir faire montre de courtoisie entre eux durant la course, de se plier aux instructions du Directeur de la course et des motocyclistes de la Gendarmerie Nationale. Journalistes et Directeurs Sportifs ont les uns et les autres leurs obligations professionnelles qui les amènent, à certains moments, à approcher le peloton des coureurs.. Chacun y mettant du sien, tous devraient pouvoir travailler dans les meilleures conditions. Merci de votre compréhension et *Bonne route à tous*



ARTICLE 1. PREAMBULE

La Coupe de France Femmes Professionnelles FDJ est une sélection d'épreuves inscrites au calendrier Femmes Elite UCI et sur lesquelles la Fédération Française de Cyclisme en liens étroits avec le partenaire FDJ viennent y apposer un règlement et des classements généraux (individuels et par équipes). La Coupe de France Femmes Professionnelles FDJ est la propriété exclusive de la FFC.

Toutes les épreuves se dérouleront selon les règlements de l'Union Cycliste Internationale (UCI).

PRÉCISIONS COMPLÉMENTAIRES

- toutes les épreuves retenues sont en Classe 1 et Pro Series pour la CHORALIS FOURMIES FEMININE.
- afin de favoriser la participation par équipes, un bonus de 15 points par manche sera attribué aux équipes, ayant pris le départ avec au minimum 4 ou 5 coureuses partantes selon le règlement de chaque épreuve. Ce bonus en points viendra s'ajouter aux points de l'équipe à l'issue de chaque manche.
- un dossier distinctif de leader au classement individuel sera attribué à partir de la seconde manche si la coureuse est présente au départ assorti d'une mise à l'honneur sur le podium avec un trophée dès la première manche.
- Une mise à l'honneur de l'équipe leader du classement général sera réalisée sur le podium protocolaire à l'issue de chaque manche avec une remise de casquettes distinctives.

ARTICLE 2. LISTE DES EPREUVES 8 EPREUVES DE CLASSE 1

Dates	Epreuves	Classe
Dimanche 20 avril 2025	GRAND PRIX FÉMININ DE CHAMBERY	WE 1.1
Jeudi 8 mai 2025	POINTÉ DU RAZ LADIES CLASSIC	WE 1.1
Vendredi 9 mai 2025	LA CLASSIQUE MORBIANNE	WE 1.1
Samedi 10 mai 2025	GRAND PRIX DU MORBIANNE FEMMES	WE 1.1
Dimanche 8 juin 2025	ALPES GRENOVIAN CLASSIC	WE 1.1
Dimanche 20 juillet 2025	LA PICTO CHARENTENAISE	WE 1.1
Dimanche 14 sept. 2025	LA CHORALIS FOURMIES FEMININE	WE 1.1/Pro Series
Dimanche 21 sept. 2025	GRAND PRIX INTERNATIONAL D'ISBREURGUES	WE 1.1

ARTICLE 3. PARTICIPATION ET COMPOSITION DES ÉQUIPES

La participation aux épreuves d'une journée de Classe 1 est régie par les titres 1 et 2 des règlements UCI. (Article 2.1.005 et Article 2.2.003 bis ci-dessous). Ci extrait ci-dessous relatif à la participation dans les épreuves de Classe 1 (extrait de la réglementation UCI)

- UCI Women's WorldTeams (min 1, max 7)
- Équipes continentales femme UCI
- Équipes professionnelles cyclo-cross UCI
- Équipes nationales
- Équipes régionales et de club

Chaque organisateur est libre de déterminer le nombre de participantes par équipes sur son épreuve, tout en sachant que le règlement UCI ci-dessous définit clairement le nombre de coureuses minimum et maximum.

- Pour les équipes de maximum 7 ou 8, c'est 5 coureuses minimum
- Pour les équipes de maximum 4, 5 ou 6, c'est 4 coureuses minimum

2.2.003 Pour toutes les épreuves sur route, sans préjudice de l'article 1.2.003, si le nombre de coureuses titulaires par équipe est fixé à 3, 5 ou 6, une équipe ne pourra prendre le départ avec moins de 4 coureuses. Si le nombre de coureuses titulaires par équipe est fixé à 7 ou 8, une équipe ne pourra prendre le départ avec moins de 5 coureuses.

L'équipe qui se présente au départ avec moins de coureuses que le nombre minimum fixé à l'alinéa précédent du présent article ne peut prendre le départ. Si la règle d'un UCI WorldTeam, il est réputé observé pour l'application des articles 2.15.128 et 2.15.129.

Comme le précise la réglementation UCI, la présence d'équipes mixtes n'est pas possible. Une concurrente appartenant à une équipe UCI ne peut pas participer sous les couleurs d'une équipe de club, d'une sélection régionale ou inter régionale.

Concernant la participation des concurrentes à une sélection nationale, pour les équipes UCI, selon l'article 1.1043, si son équipe est engagée dans une épreuve, la coureuse ne peut y participer en dehors de son équipe, sous peine de mise hors course.

Les organisateurs devront inviter obligatoirement les équipes françaises suivantes : UCI Women's WorldTeams, Équipes Continentales Femmes UCI et les équipes labellisées National 1 Femmes.

L'équipe UCI Women's WorldTeams française* et les Équipes Continentales Femmes UCI françaises ont une obligation de participation à chaque épreuve* comptant pour la Coupe de France Elite Femmes FDJ.

Les équipes labellisées National 1 Femmes seront systématiquement invitées sur chaque épreuve comptant pour la Coupe de France Femmes Professionnelles FDJ par les organisateurs. Pour se faire, chaque équipe labellisée N1 en janvier devra transmettre avant le 15 février une demande de participation, sous peine que les places réservées soient occupées par d'autres équipes candidates.

Les concurrentes à qui un transfert a été octroyé après le 1^{er} mars pourront participer aux épreuves de la Coupe de France Femmes Professionnelles FDJ mais ne seront pas retenues pour l'attribution des points de la Coupe de France sur le classement par équipe.

Pour l'ensemble des équipes, les frais de déplacement se traitent de gré à gré.

ARTICLE 4. CLASSEMENTS

L'ensemble des équipes retenues selon l'article 3 entrent en ligne de compte pour les points de la Coupe de France Femmes Professionnelles FDJ.

La Coupe de France Femmes Professionnelles FDJ comporte deux classements pour l'ensemble des concurrentes et des équipes au départ (françaises et étrangères) :

- Classement individuel
- Classement par équipes

4.1 - Classement individuel

Le classement général individuel s'établit en additionnant les points individuels gagnés par les concurrentes sur chaque épreuve.

Sont attribués à chaque épreuve aux 25 premières concurrentes :

1 ^{er}	35 pts	6 ^{er}	20 pts	11 ^{er}	15 pts	16 ^{er}	10 pts	21 ^{er}	5 pts
2 ^{er}	30 pts	7 ^{er}	19 pts	12 ^{er}	14 pts	17 ^{er}	9 pts	22 ^{er}	4 pts
3 ^{er}	26 pts	8 ^{er}	18 pts	13 ^{er}	13 pts	18 ^{er}	8 pts	23 ^{er}	3 pts
4 ^{er}	24 pts	9 ^{er}	17 pts	14 ^{er}	12 pts	19 ^{er}	7 pts	24 ^{er}	2 pts
5 ^{er}	22 pts	10 ^{er}	16 pts	15 ^{er}	11 pts	20 ^{er}	6 pts	25 ^{er}	1 pt

En cas d'ex-æquo, les concurrentes sont départagées par le plus grand nombre de premières places et, le cas échéant, de 2^{er}, puis de 3^{er} places.

En cas de nouvelle égalité, c'est le meilleur classement lors de la dernière manche qui les départage.

4.2 - Classement par équipe

Le classement par équipes est établi pour les équipes suivantes : UCI Women's WorldTeams, Équipes Continentales Femmes UCI et les équipes labellisées National 1 Femmes.

Les sélections nationales ou autres équipes bloqueront les points du barème ci-dessous sans pour autant entrer dans le classement de la manche et dans le classement par équipes évolutif.



Les trois premières concurrentes de chaque équipe sont retenues. Le classement s'effectue par l'addition des places réelles obtenues dans l'épreuve. En cas d'ex-æquo, c'est la meilleure place à l'arrivée qui départage les équipes. L'équipe qui obtient le moins de points est classée première.

Les équipes ainsi classées reçoivent respectivement :

1 ^{re}	35 pts	6 ^e	20 pts	11 ^e	15 pts	16 ^e	10 pts	21 ^e	5 pts
2 ^e	30 pts	7 ^e	19 pts	12 ^e	14 pts	17 ^e	9 pts	22 ^e	4 pts
3 ^e	26 pts	8 ^e	18 pts	13 ^e	13 pts	18 ^e	8 pts	23 ^e	3 pts
4 ^e	24 pts	9 ^e	17 pts	14 ^e	12 pts	19 ^e	7 pts	24 ^e	2 pts
5 ^e	22 pts	10 ^e	16 pts	15 ^e	11 pts	20 ^e	6 pts	25 ^e	1 pt

En cas d'ex-æquo, les équipes sont départagées par le plus grand nombre de premières places et, le cas échéant, de 2^e, puis de 3^e places. En cas de nouvelle égalité, c'est le dernier classement qui les départage.

ARTICLE 5. REMISE DES RECOMPENSES & DOTATIONS

A l'issue de chaque épreuve, les concurrentes suivantes sont attendues dans les 10 minutes* au podium protocolaire :

- Les trois premières de l'épreuve,
- Les prix spéciaux de l'épreuve,
- L'équipe vainqueur de l'épreuve
- La leader du classement général individuel de la Coupe de France Femmes Professionnelles FDJ ou, en son absence, son sa directeur.rice sportifve,
- L'équipe leader de la Coupe de France, si elle est présente

****Si ce délai n'est pas respecté, les concurrentes s'exposent à la sanction prévue au barème du règlement de l'UCI article 2.12.007/L.3**

A l'issue de la dernière épreuve :

- Les trois premières de la dernière épreuve,
- Les prix spéciaux de l'épreuve,
- Le podium (3 lauréates) du classement général individuel final de la Coupe de France Professionnelles FDJ ou, en leur(s) absence(s), leurs directeur.rices sportifves, si ils/elles sont présents (es)
- La meilleure coureuse U23 ou le représentant de son équipe si elle n'est pas présente
- Le podium par équipe (3 lauréats) du classement général par équipes de la Coupe de France Femmes Professionnelles FDJ ou, en leur(s) absence(s), les directeur.rices sportifves, si ils/elles sont présents (es)
- La meilleure équipe N1 avec son.sa directeur.rice sportifve, si elle est présente.

Dotations :

➤ Sur le podium protocolaire à l'issue de chaque épreuve, un dossard distinctif sous cadre sera remis à la leader du classement individuel de la Coupe de France Femmes Professionnelles FDJ si cette dernière est présente ou à son équipe si la leader n'est pas présente.

➤ Des casquettes de leader seront remises à l'équipe leader du classement évolutif et final par équipes. Si l'équipe concernée n'est pas présente, cette dotation en casquettes ne sera pas remise.

Une cérémonie officielle sera aussi organisée en fin de saison pour les 3 premières coureuses du classement général individuel, pour l'équipe vainqueure de la Coupe de France Femmes Professionnelles FDJ et pour la meilleure équipe N1. Les modalités d'organisation seront communiquées pendant la saison 2024.

ARTICLE 6. PRIX

Les prix de la coupe de France Femmes seront versés aux concurrentes et aux équipes récompensées à la seule condition que ces dernières soient physiquement présentes à la cérémonie de remise des prix organisée par la FDJ après la fin de la saison.

Le total des prix de la Coupe de France Femmes Professionnelles FDJ est de 10 000,00 €.

CLASSEMENT GÉNÉRAL INDIVIDUEL FINAL

1 ^{re}	3 000 €
2 ^e	2 000 €
3 ^e	1 000 €
Meilleure jeune (-23 ans)	1 000 €

CLASSEMENT GÉNÉRAL PAR ÉQUIPE FINAL

1 ^{re} équipe	1 600 €
1 ^{re} équipe National 1	1 400 €

ARTICLE 7. ETHIQUE

Toute concurrente convaincue de l'usage de substances dopantes et méthodes de dopage pendant la saison, sera exclu du classement de la Coupe de France Elite Femmes FDJ.

Toute concurrente faisant l'objet d'une procédure disciplinaire en matière de dopage sera provisoirement retirée du classement jusqu'à décision finale de la procédure disciplinaire.

Le cas échéant, les prix attribués devront être restitués et seront transmis à l'ayant droit en cas de correction du classement.

ARTICLE 8. CAS NON PREDUS ET CONDITIONS DE DIPLOMES

Pour les équipes françaises ne relevant pas du statut UCI, l'encadrement sportif des équipes de clubs français devra être assuré par un directeur sportif titulaire au minimum d'un diplôme Entraineur Club Expert, d'un diplôme d'Etat (DEJEPS, DES JEPS, BEES2, BEESAC, Licence STAPS Entrainement Sportif) ou du professorat de sport (CTS). En l'absence de diplôme, l'équipe ne pourra pas bénéficier d'un véhicule de dépannage. Pour les équipes UCI, la réglementation UCI sera appliquée.

ARTICLE 9. DÉPANNAGE ORDRE DES VÉHICULES

L'ordre des voitures pour le dépannage sera défini lors de la réunion des Directeurs Sportifs, sur la base du règlement UCI :

1. les voitures des équipes UCI et des équipes nationales représentées à la réunion des directeurs sportifs et ayant confirmé leurs coureuses partantes dans le délai visé à l'article 1.2.090 ;
2. les voitures des autres équipes représentées à la réunion des directeurs sportifs et ayant confirmé leurs coureuses partantes dans le délai ;
3. les voitures des équipes représentées à la réunion des directeurs sportifs et n'ayant pas confirmé leurs coureuses partantes dans le délai ;
4. les voitures des équipes non représentées à la réunion des directeurs sportifs.

Dans chacun des groupes, l'ordre des voitures est déterminé par tirage au sort lors de la réunion des directeurs sportifs.

ARTICLE 10. ORDRE DES DOSSARDS

Afin de valoriser les épreuves de la Coupe de France Femmes Professionnelles FDJ, le dossard N1 sera attribué à la leader du classement général individuel, suivie des coureuses de son équipe.

Si la coureuse concernée n'est pas présente, les premiers dossards resteront attribués à l'équipe de la leader.

Pour le reste des équipes, c'est l'organisateur qui déterminera l'ordre des équipes en fonction des équipes participantes.

Pour la première épreuve, l'attribution des dossards sera réalisée par l'organisateur.

DISPOSITION POUR LES VOITURES

DÉPART

Voitures "OFFICIEL" (Fond Jaune)

Côté droit du Bld de VERDUN (Voir plan de départ. Sauf véhicule Commissaire 1 devant les coureurs.)

Voitures "PRESSE" (Fond Vert)

Rue Edouard FLAMENT (obligatoirement devant les coureurs).

Voitures "ASSISTANCE COURSE" (Fond Jaune)

2 dans la rue Edouard FLAMENT (devant le peloton) et 1 derrière le peloton.

Voitures "SERVICE COURSE" (Directeurs Sportifs - Fond Jaune)

Côté droit du Bld de Verdun (Voir plan), en fonction du tirage au sort.

Caravane Publicitaire (Fond Rouge)

Au niveau du magasin "MARCHÉ AUX AFFAIRES" (Permanence à la maison de la Croix Rouge).

MOTOS (Presse et Officiel)

Rue Edouard FLAMENT (devant le peloton obligatoirement).

ARRIVÉE

Voitures "OFFICIEL" - "PRESSE" - "SERVICE COURSE" - "INVITÉS"

DÉRIVATION OBLIGATOIRE dans le dernier tour par l'avenue Charles de Gaulle sauf véhicules avec rond rouge ● (Voir plan d'arrivée, parking réservé sur la Place Verte).

HÔTEL DE VILLE

Contrôle médical (Rez-de-chaussée à droite) - Salle de Presse (1^{er} étage).

PLAQUES DE VOITURES

FOND JAUNE : OFFICIEL

- 1 Président du Jury UCI
- 2 Commissaire 1
- 3 Commissaire 2
- 4 Juge à l'arrivée
- 5 Agent du contrôle antidopage
- 6 Médecin (3)
- 7 Ouverture course
- 8 Ambulances (3)
- 9 Chef caravane
- 10 Dépannage neutre
- 11 Dépannage neutre
- 12 Dépannage neutre
- 13 Assistance radio
- 14 Balai (coureurs)
- 15 Balai (matériel)
- 17 Invités
- 18 Invités
- 19 Invités
- 20 Signaleurs (3)
- 21 Télévision
- 22 Télévision

FOND JAUNE : ÉQUIPES

numéros 1 à 25

FOND ROUGE : CARAVANE

numéros 195 à 250

FOND VERT : PRESSE

numéros 65 à 80

FOND GRIS : TECHNIQUE

sans numéro

BADGES ACCREDITATIONS

BLANC > Comité d'Organisation

JAUNE > Officiels U.C.I. et équipes

VERT > Presse

GRIS > Technique

ROUGE > caravane

MARRON > Invités

VIOLET > Accès Podium

BLEU > Chauffeurs officiels voitures / motos

PLAQUES DE MOTOS

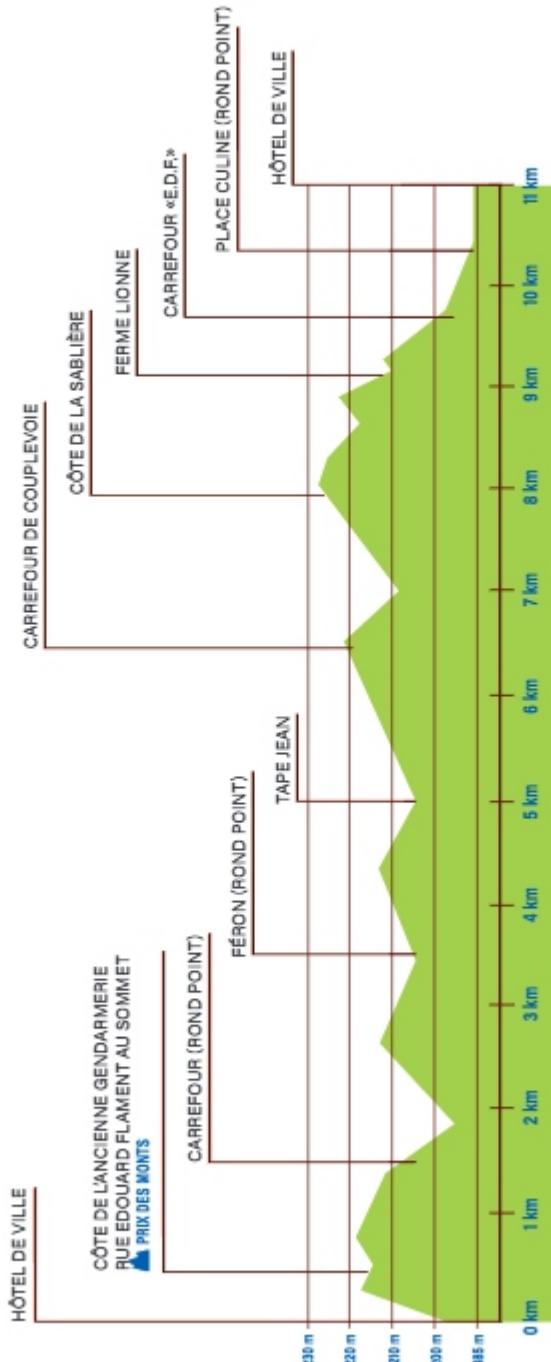
FOND JAUNE : OFFICIEL

- 51 - Moto information
- 52 - Moto information
- 53 - Moto "régulation course"
- 54 à 60 - Moto "sécurité course"
- 61 - Ardoisier
- 62 - Commissaire moto
- 63 - Commissaire moto
- 64 - Moto dépannage neutre
- 65 à 80 - Gendarmerie Nationale
- 81 - Presse/GPF
- 82 et 83 - Télévision

FOND VERT : PRESSE

numéros 60 à 75

PROFIL DES CIRCUITS TERMINAUX



DÉTAIL DES 3 DERNIERS KILOMÈTRES

